



Les exploitations

Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes et plus performantes

En Poitou-Charentes, les exploitations agricoles ont accru leurs performances en augmentant leurs moyens de production (surfaces et cheptel notamment).

De façon un peu plus marquée qu'au niveau national, elles se sont spécialisées et concentrées.

Ce mouvement se traduit par une augmentation de la part des moyennes et (surtout) des grandes exploitations, des statuts sociétaires et par un recours plus net au fermage.

La région conserve néanmoins une grande diversité de productions.

Le nombre d'exploitations agricoles en Poitou-Charentes est durablement orienté à la baisse. Depuis trente ans, il diminue de 3,2 % chaque année contre 3,0 % en moyenne nationale. Le rythme, entre 2000 et 2010, tend cependant à ralentir.

Ainsi les structures de moins de 5 hectares sont en forte régression (4 200 unités de moins en 10 ans), au profit de celles de plus de 50 hectares.

A l'inverse, les exploitations de plus de 200 hectares sont deux fois plus nombreuses qu'en 2000 (désormais 5,3 % de l'ensemble des exploitations).

L'allocation d'hectares supplémentaires liée à la diminution du nombre d'exploitations constitue toujours le facteur principal de croissance de la surface agricole utilisée (SAU) moyenne, désormais de 68 hectares. Elle augmente de plus de 3 % par an en moyenne entre 1979 et 2010, soit un rythme supérieur à celui des autres régions.

En parallèle, la SAU totale en Poitou-Charentes a subi une érosion annuelle de 0,18 % depuis 1979, du fait de la consommation de terres pour des acti-

vités non agricoles. Sur la période récente (10 ans) le rythme a augmenté d'un tiers (0,23 %).

Un modèle qui favorise la croissance des unités productives

En 2010, les exploitations sont de taille supérieure à celles de 2000 en raison de la convergence de deux facteurs : d'une part, la taille moyenne à l'installation est plus importante, et d'autre part, les structures en place s'agrandissent plus rapidement au cours des dernières années.

Dans les dix années qui suivent immédiatement l'installation, un dirigeant sur deux dispose de plus de 38 ha en 2010 comme en 2000.

Si l'on se réfère aux seuls jeunes agriculteurs parmi les nouveaux installés, la moitié de ceux de moins de 40 ans exploite une SAU supérieure à 67 ha en 2010 contre 58 ha il y a dix ans. Plus encore, un jeune agriculteur sur deux ayant bénéficié de la dotation jeune agriculteur (DJA) dispose en 2010 de 20 ha de plus qu'en 2000.

Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles de 1979 à 2010

	1979	Evolution moyenne annuelle (%)	1988	Evolution moyenne annuelle (%)	2000	Evolution moyenne annuelle (%)	2010
Poitou Charentes							
SAU (milliers ha)	1 823	-0,16	1 797	-0,17	1 762	-0,23	1 721
Nombre d'exploitations	69 935	-2,4	56 162	-3,8	35 377	-3,2	25 442
SAU moyenne (ha)	26	+2,3	32	+3,8	50	+3,1	68
France métropolitaine							
SAU (milliers ha)	29 496	-0,34	28 596	-0,22	27 856	-0,32	26 965
Nombre d'exploitations	1 262 669	-2,4	1 016 755	-3,5	663 807	-3,0	489 993
SAU moyenne (ha)	23	+2,1	28	+3,4	42	+2,7	55

Source : Agreste - Recensements agricoles 1979, 1988, 2000, 2010



Au-delà de la phase d'installation, l'agrandissement se réalise également en fonction des opportunités foncières qui permettent aux exploitations d'étendre progressivement leur superficie.

En focalisant l'analyse sur la population homogène des chefs d'exploitations de moins de 50 ans, la moitié d'entre eux ayant moins de 10 ans d'ancienneté exploite plus de 53 ha. Au-delà de dix ans, le même seuil s'établit à 84 ha. En 2000 la différence, entre les établis récents et plus anciens, n'était que de 5 ha de SAU.

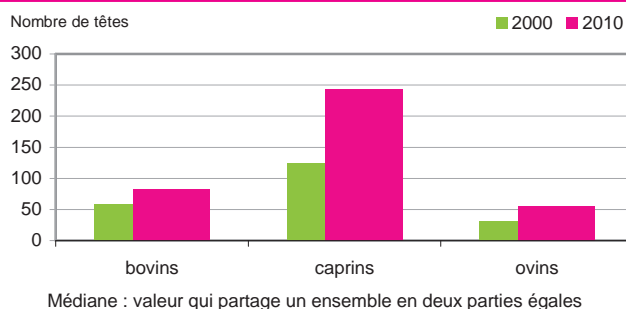
En 2010, sept exploitations de Poitou-Charentes sur dix sont de taille moyenne ou grande, ce qui signifie qu'elles disposent d'un potentiel de production annuel (PBS) supérieur ou égal à 25 000 euros. Cette restructuration "par le haut" de l'appareil productif agricole de la région se réalise à un rythme plus rapide que la tendance nationale. Le département de la Vienne et, dans une moindre mesure, celui des Deux Sèvres, où la part des structures moyennes ou grandes progresse respectivement de 12 points et 7 points entre 2000 et 2010, participent à ce mouvement.

Ainsi, Poitou-Charentes appartient au groupe de tête des régions où le mouvement de concentration actuel est le plus rapide.

Cette spécialisation est orientée vers les grandes cultures, au détriment de la polyculture et du polyélevage.

Concernant les élevages, la spécialisation se traduit également par une augmentation très nette de la taille des cheptels. Une exploitation sur deux ayant des ovins, dispose d'un troupeau de plus de 56 têtes en 2010 contre plus de 31 en 2000. Pour les bovins, le même indicateur est passé de 58 à 83 têtes, et de 125 à 244 pour les caprins.

Forte croissance du troupeau médian surtout en caprins



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Poitou-Charentes dans le groupe de tête des régions qui privilégient les exploitations de grande taille

Régions	Part des exploitations en 2010		Taux de progression	
	moyennes ou grandes	grandes	moyennes ou grandes	grandes
Ile-de-France	85,1	58,4	6,1	10,3
Picardie	78,4	56,7	3,8	6,0
Nord-Pas-de-Calais	78,3	49,8	4,5	8,2
Champagne-Ardenne	78,2	51,9	3,0	4,6
Bretagne	75,2	55,2	7,2	15,1
Bourgogne	74,2	40,9	7,1	9,7
Pays-de-La-Loire	73,7	48,6	12,1	15,2
Centre	73,5	44,6	6,4	10,9
Poitou-Charentes	69,1	38,1	6,8	9,3
Franche-Comté	64,4	31,3	4,3	8,7
France métropolitaine	63,7	33,0	5,5	7,6

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Moins de polyculture et polyélevage

La spécialisation s'est accrue entre 2000 et 2010, parallèlement à la concentration des facteurs de production (terre, force de travail et cheptel). La part des exploitations pratiquant plusieurs activités, classées comme généralistes au sein de la nomenclature des orientations technico-économiques (OTEX), s'est sensiblement réduite. En particulier dans les départements de la Vienne et de la Charente, elles ne représentent plus que 17 % et 14 % du total en 2010 contre respectivement 23 % et 19 % en 2000.

A l'inverse, les exploitations spécialisées représentent 83 % de l'ensemble Poitou-Charentes. Cette proportion croît plus vite que la moyenne nationale et tend à se rapprocher du taux de la France métropolitaine (87 %).

Ces exploitations spécialisées valorisent de plus en plus de surface : 80 % de la SAU en 2010 contre 76 %, dix ans auparavant.

Le cas particulier des très grandes exploitations

En 2010, une exploitation de Poitou-Charentes sur dix dispose d'un potentiel de production (PBS) supérieur à 251 000 €. Ces très grandes exploitations disposent en moyenne de 445 000 € de PBS sur 143 hectares de SAU. En 2000, les 10 % d'exploitations les plus productives ne couvriraient en moyenne que 117 hectares pour une PBS de 350 000 €.

En 10 ans, le gain est de 26 hectares (+ 22 %) et 90 000 € (+ 25 %) pour cette catégorie contre + 36 % en SAU et + 5 % en PBS pour l'ensemble des exploitations.

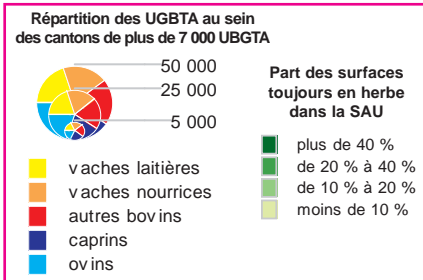
Parmi les très grandes, les orientations viticulture (31 % contre 17 % sur l'ensemble des exploitations) et ovins-caprins (12 % contre 9 % sur l'ensemble des exploitations) sont sur-représentées. En revanche, 9 % des exploitations en grandes cultures appartiennent à ce groupe alors qu'elles représentent 36 % de l'ensemble des exploitations. Plus généralement, le poids relatif de la viticulture, des élevages spécialisés en bovins lait et en ovins-caprins s'est accru en dix ans parmi les très grandes, au détriment des orientations polyculture polyélevage mais aussi grandes cultures. Ces exploitations sont plus fréquentes en Deux-Sèvres en raison de la présence de l'élevage hors sol. Par ailleurs la part relative de la Charente et de la Charente-Maritime dans ce groupe augmente entre 2000 et 2010 en lien avec une spécialisation viticole croissante.

Renforcement de la spécialisation des zones d'élevage

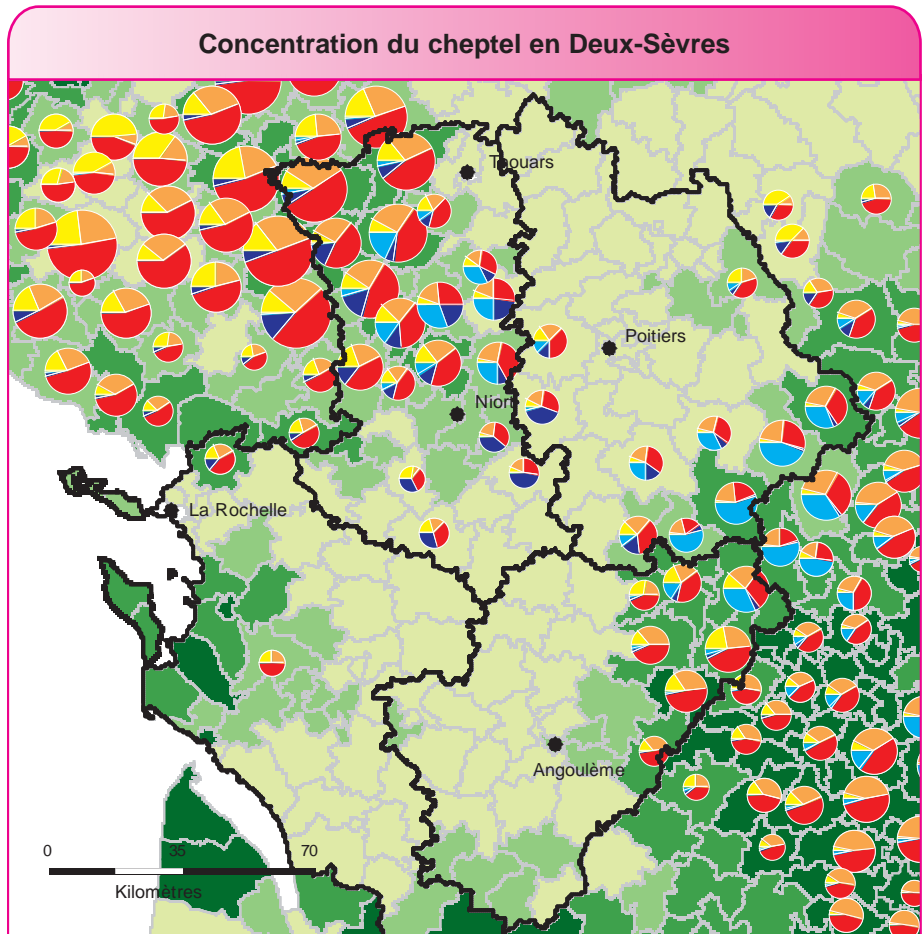
La concentration des cheptels dans les exploitations dédiées à l'élevage se traduit également par un renforcement de la spécialisation des zones traditionnelles de productions animales. Elles concernent une grande partie du département des Deux-Sèvres, ainsi que les franges est de la Vienne et de la Charente, où se concentrent également une grande partie des pâturages.

L'analyse spatiale de la répartition des cheptels dans les 147 cantons de Poitou-Charentes confirme cette tendance. Les 30 premiers cantons pour les vaches laitières concentrent en effet 66 % du troupeau régional en 2010 contre 57 % en 2000.

Le phénomène est encore plus marqué pour les caprins, puisque 85 % du cheptel total est regroupé dans les 30 premiers cantons (contre 82 % en 2000). Autre élevage bien représenté dans la région, les poules pondeuses sont également rassemblées à 90 % dans les 30 premiers cantons (77 % en 2000). Quant à la production porcine, elle n'est significativement présente que dans une dizaine de cantons.



Aide à la lecture : l'unité de gros bétail total aliments (UGBTA) permet de comparer et agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Ainsi une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une chèvre = 0,3 UGBTA et une brebis-nourrice = 0,17 UGBTA. Le seuil de 7 000 UGBTA choisi pour représenter les cantons les plus orientés vers l'élevage, correspond donc à environ 4 800 vaches laitières, 7 800 vaches nourrices, 23 300 chèvres et 41 200 brebis-mères, ou une combinaison de ces différents cheptels.

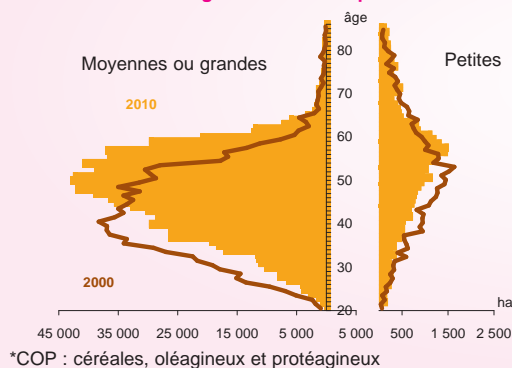


© IGN BD Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010

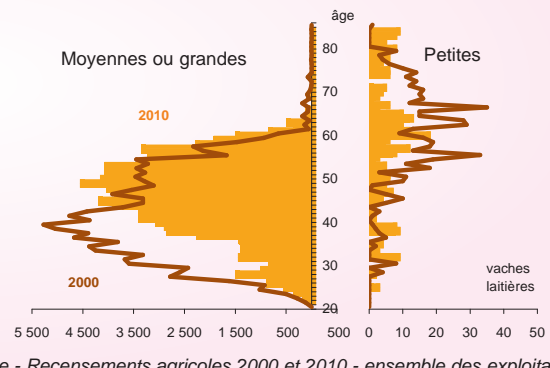
Diminution des superficies en grandes cultures des petites exploitations, nette progression des moyennes ou grandes entre 2000 et 2010, en lien avec une concentration accrue, au bénéfice des générations d'exploitants les plus âgés (au-delà de 50 ans) : ce modèle de croissance est caractéristique des exploitations céréalières de Poitou-Charentes entre 2000 et 2010.

En raison notamment de l'encadrement de la production par le système des quotas, ces mêmes phénomènes s'observent de manière atténuée dans l'évolution de la répartition du cheptel des vaches laitières.

Grandes cultures : cumul des surfaces en COP* selon l'âge des chefs d'exploitation



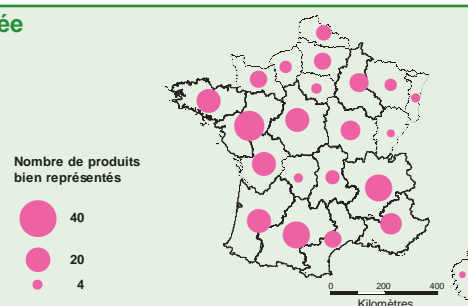
Bovins lait : cumul des effectifs des vaches laitières selon l'âge des chefs d'exploitation



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 - ensemble des exploitations

Une production diversifiée

Fort d'une SAU de 1 721 344 hectares, 5^e région française, le Poitou-Charentes réalise plus de 5 % de la PBS nationale pour 27 produits, notamment le lait de chèvre (55 %), la vigne apte à eau-de-vie (87 %), le tournesol (26 %). Cet indicateur de la diversité agricole s'est enrichi de produits dont le score, en 2000, était inférieur au seuil de 5 % : autres céréales ; pois, féveroles et lupin doux ; et plantes textiles.



© IGN BD Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les EARL uni-personnelles plus proches des EARL à plusieurs associés que des exploitations individuelles

Les exploitations individuelles représentent 66 % des structures en 2010 contre 79 % en 2000. Ce mouvement profite aux EARL⁽¹⁾ qui représentent 19 % des exploitations, en progression de 10 points. Les GAEC⁽²⁾ diminuent en nombre et en part.

Poitou-Charentes a perdu 11 100 exploitations individuelles entre 2000 et 2010. Cette baisse n'est pas compensée par la progression des EARL uni-personnelles de l'ordre de 750 au cours de la décennie. Par ailleurs, les EARL uni-personnelles affichent, en SAU, des caractéristiques proches de celles qui comptent plusieurs associés. Elles se distinguent donc nettement des exploitations individuelles dont la SAU est très inférieure à celle de l'ensemble des EARL.

- (1) EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée
(2) GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

Production brute standard (PBS)

La diversification des productions et le développement du hors sol limitent l'utilisation de la SAU pour mesurer l'importance des exploitations. Afin de déterminer l'importance économique d'une exploitation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes, en affectant à chaque surface ou effectif d'animaux un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spéculation (coefficients de PBS). Ces coefficients structurels sont calculés en moyenne sur les années 2005 à 2009.

En sommant l'ensemble des potentiels de production ainsi mesurés, on obtient la PBS totale de l'exploitation qui permet le classement en :

- petite exploitation, si la PBS est inférieure à 25 000 €,
- moyenne exploitation si la PBS est comprise entre 25 000 € et 100 000 €,
- grande exploitation au-delà de 100 000 €.

La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Bien qu'exprimée en euros, la PBS ne représente pas le chiffre d'affaires observé des exploitations. Elle constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS concernée dépasse deux tiers du total.

Le fermage : un marqueur géographique lié à la présence de grandes cultures

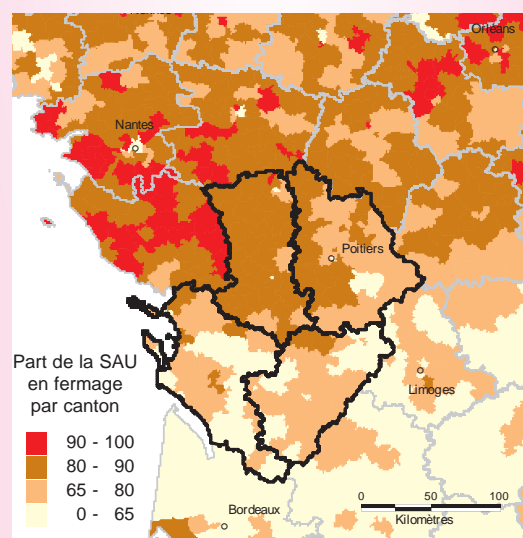
Le recours au fermage est très lié à la géographie et à la tradition historique. Poitou-Charentes est situé à la frontière de la scission Nord-Sud qui oppose le Poitou d'une part, sous influence d'un bloc ligérien-vendéen où la location de terres est très fréquente, aux Charentes et le sud-ouest de la Vienne d'autre part, comparables au bassin aquitain et au massif central pour leur attachement au faire-valoir direct.

Les Charentes, liées à la viticulture, recourent moins au fermage (50 % des exploitations et 70 % des surfaces), contrairement à la Vienne et surtout aux Deux-Sèvres (60 % des exploitations et 80 % des surfaces).

En 2010, le fermage auprès de tiers est devenu le mode de faire-valoir majoritaire (55 % en 2010 contre 45 % en 2000). Il s'impose très largement dans les grandes exploitations (70 %), mais demeure minoritaire dans les petites (30 %).

Les exploitations individuelles recourent moins au fermage que les formes sociétaires, en lien avec leur taille. 40 % des exploitations individuelles exploitent des terres en fermage pour 57 % de leur SAU alors que pour les EARL et les GAEC, les proportions sont respectivement de 79 % (85 % de la SAU) et 84 % (93 % de la SAU).

Part du fermage



© IGN BD Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Pour en savoir plus

Agreste Primeur n° 272 - Décembre 2011

"Les productions se concentrent dans les exploitations spécialisées"